

Conseil d'Orientation et de Surveillance du 15 décembre 2017

Orientations Budgétaires 2018

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

I. L'exécution du budget 2017

1. Rappels du contexte et du cadrage général.

Le Budget Primitif 2017 voté par le COS le 10 février 2017, équilibré en fonctionnement et en investissement, s'élevait globalement à 769 110€ (section de fonctionnement 668 110€ ; section d'investissement 101 000€).

Avec la Décision Modificative votée par le COS le 22 septembre 2017, la section de fonctionnement est inchangée à 668 110€ et la section d'investissement s'établit à 156 582€.

2. L'exécution de la section de fonctionnement.

La dernière simulation, arrêtée fin novembre, fait apparaître les perspectives suivantes pour l'exercice 2017 :

a. Les recettes.

Les recettes de fonctionnement attendues au titre de l'exercice 2017 sont estimées à ce jour à hauteur de 642 000€, dont :

- L'activité du prêt sur gages : avec un encours attendu en légère baisse en fin d'année et des ventes toujours dynamiques mais moindres qu'en 2016, les recettes issues des prêts sur gages (intérêts, taxes et droits d'adjudication sur les ventes) devraient atteindre 490 000€ (contre 551 000€ réalisés en 2016).
- Les recettes issues de l'activité « contentieux », amenées à terme à s'éteindre, poursuivent comme prévu leur baisse, quoique de manière moindre par rapport aux prévisions : elles devraient ainsi s'élever à 34 000€ en fin d'année (contre 39 600€ en 2016).
- Les revenus tirés de la location des locaux sont attendus à hauteur de 81 600€, conformément aux prévisions et stables par rapport à 2016.

b. Les dépenses.

- Les frais de personnel devraient s'élever à 337 500€, ce qui est conforme aux prévisions budgétaires (340 400€), et en hausse de 2,9% par rapport au réalisé 2016 (328 000€).
- Les travaux et services extérieurs devraient s'élever à 128 000€, soit un montant un peu inférieur aux prévisions (137 000€), et en baisse significative de 10,1% par rapport au réalisé 2016 (142 400€). Ce poste demeure néanmoins élevé en raison d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance¹, à l'augmentation des différentes cotisations d'assurance, aux dépenses liées à la sécurité, etc. Le poids des dépenses énergétiques est en revanche stabilisé à un niveau bas depuis la mise en place du nouveau système de chauffage en 2014 et celui des honoraires d'avocats en baisse, la plupart des procédures judiciaires dans lesquelles la Caisse était engagée étant en instance de règlement ou soldées ;
- Les transports et déplacements devraient se chiffrer à 2 000€, conformément aux prévisions.
- Les frais de gestion générale seraient contenus à 23 500€, en nette baisse, tant par rapport aux prévisions que par rapport au réalisé 2016 (-13%). Cette baisse poursuit celle de même ampleur constatée entre 2015 et 2016 ; et ce malgré l'augmentation de certains tarifs (exemple : frais d'affranchissement). La mise en place du nouveau contrat nominatif, « l'internalisation » de certains coûts (réalisation du catalogue des ventes), la baisse des dépenses de publicité, ainsi que celle des frais de téléphonie expliquent cette évolution.
- Les frais financiers devraient s'élever à 11 000€, en baisse significative (-12,9%) ; les moindres tirages sur la ligne de trésorerie - proportionnellement à l'encours du prêt sur gage – expliquent cette évolution, à peine infléchi par les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment.

¹ Analyseur de métaux, logiciels, ascenseurs, surveillance électronique, chaufferie, protection incendie, copieurs, etc., pour un total de 26 200€.

- Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget : elles devraient se chiffrer à 75 000€ en 2017, un peu inférieures au budget de 77 100€, mais significativement plus élevées que le réalisé 2016 (66 800€). Ce sont surtout les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, ... qui sont élevées (50 700€), conséquence du rythme des investissements de cet exercice et des dernières années ; les dotations aux provisions pour créances douteuses des prêts sur gages (capital et intérêts) sont en baisse, à 5 700€ ; celles concernant les créances contentieuses poursuivent logiquement leur baisse, à 12 200€.

3. L'exécution de la section d'investissement.

Les principales dépenses identifiées au moment du vote du budget ont été réalisées :

- Mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite² (maîtrise d'œuvre et travaux) ;
- Renforcement de la sécurité des locaux (création d'un sas asservi sécurisé, développement et modernisation du système de protection électronique, etc.) ;
- Travaux d'amélioration des locaux du prêt sur gages ;
- Modernisation et adaptation de l'outil informatique ;
- Mise aux normes de l'installation électrique.

II. Le scénario budgétaire 2018

1. Éléments de cadrage

a. Évolution de l'activité

L'activité du prêt sur gages a connu en 2017³ une évolution plutôt erratique. Si le nombre (15 000) et la valeur totale des opérations⁴ (8M€) devraient être comparables à 2016, les évolutions de chacune de ces opérations ont profondément divergé tout au long de l'année.

Ainsi, les engagements ont longtemps connu un fléchissement significatif (-10% sur les 9 premiers mois) avant de se redresser spectaculairement depuis.

Les dégagements, déjà en forte hausse en 2016, se sont encore accrus, signe plutôt positif dans la mesure où il révèle la capacité pour une partie croissante de la clientèle de récupérer les objets déposés en gage.

Prolongations et renouvellements sont également de nouveau en hausse en 2017, quoique de manière moindre par rapport à 2016.

Enfin, les ventes seront en baisse en 2017⁵

Opérations	Evolution 2016	Evolution 2017 (11 mois)
Engagements	-19%	+1%
Renouvellements	+14%	+3%
Prolongations	+8%	+0%
Dégagements	+11%	+6%
Ventes	+38%	-31%

² Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé validé en octobre 2015.

³ Evolution sur les 11 premiers mois de l'année

⁴ Engagements, dégagements, prolongations, renouvellements, ventes.

⁵ -31% dans l'attente des résultats de la vente de décembre.

Au total, l'encours des prêts sur gages, qui était prévu en début d'exercice en retrait de 3%, devrait rester stable aux alentours de 3,2M€, ce qui constitue une très bonne performance compte tenu notamment de la forte contraction des engagements enregistrée sur les 9 premiers mois de l'année.

L'objectif pour 2018 est de consolider l'encours des prêts sur gages aux alentours de 3 à 3,2M€, et de poursuivre la dynamisation des ventes. Dans ce scénario, les recettes correspondantes devraient se maintenir aux alentours de 500 000€.

Il conviendra pour cela en 2018 de poursuivre et d'amplifier les réflexions et les actions engagées pour développer l'attractivité du prêt sur gages (diversification des objets pouvant être déposés en gage, efforts réalisés en matière de communication, attractivité des ventes, relèvement éventuel du prêt au gramme d'or selon l'évolution des cours, etc.).

Les recettes issues de l'activité « contentieux » de l'ancienne activité bancaire devraient poursuivre leur baisse : elles sont estimées globalement et de manière prudentielle à 25 000€.

Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, comme ces 2 dernières années et sauf aléa, connaître en 2018 une « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 70 000€ en loyers et 10 000€ en récupération de charges.

b. État de la dette

Le Crédit Municipal de Nancy a souscrit un emprunt de 35 000€ fin 2016 afin de financer une partie des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de ses locaux. Cet emprunt, souscrit à taux fixe (taux d'intérêt annuel : 0,5%) a été remboursé intégralement de manière anticipée en 2017, conformément à ses conditions. Aucun autre emprunt n'est souscrit.

c. Résultat

Le résultat net de l'exercice 2016 s'était élevé à + 105 582€. Toutes les activités du Crédit Municipal de Nancy (prêt sur gages, contentieux, gestion locative) étaient bénéficiaires⁶.

Ce résultat avait notamment bénéficié d'un produit exceptionnel de 32 300€ de remboursement de contributions de la part du FGDR⁷.

Le résultat prévisionnel avant impôt de l'exercice 2017 est estimé à 52 000€, générant un résultat net prévisionnel estimé d'environ 42 000€, comparable à celui réalisé en 2015. A noter que le résultat net de l'exercice 2017 bénéficiera de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés votée dans le cadre de la Loi de Finances⁸.

Si ce résultat se confirme, il pourra être proposé :

- D'en affecter une partie au financement des nouveaux investissements détaillés plus loin.
- De continuer à soutenir les dispositifs d'action sociale auprès des personnes en situation de précarité développés par le CCAS de Nancy, dans le cadre de la convention de partenariat liant les 2 établissements.

⁶ Respectivement 79 032€, 17 668€ et 8 882€.

⁷ FGDR : Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

⁸ 28% au lieu de 33,3% pour un résultat supérieur à 38 120€ (15% en deçà de 38 120€ / inchangé)

2. L'évolution de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont estimées constantes en dehors de la baisse tendancielle déjà évoquée de celles issues de l'activité « contentieux ».

S'agissant des dépenses, les efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement réalisés ces dernières années laissent d'autant moins de marges de manœuvre que l'établissement doit faire face à la fois à des hausses « mécaniques » de certains postes (frais de personnel, maintenance des équipements, etc.), ainsi qu'à des dépenses nouvelles⁹. La coopération engagée entre les caisses de Crédit municipal, qui a déjà permis de générer des économies (achats groupés, actions de formation partagées, contrôle périodique, ...), est à poursuivre voire à amplifier dans les années qui viennent, pour envisager notamment des formes plus approfondies (contrôles internes « croisés », utilisation de logiciels spécifiques communs, veille juridique partagée, etc.).

- Les frais de personnel devraient s'inscrire en hausse en 2018 par rapport à 2017, sous l'effet en particulier des évolutions de cotisations et des avancements d'échelon et/ou de grade. Le GVT est estimé à +2,67%¹⁰. A noter qu'un des conseillers prêt sur gages partira à la retraite en 2018. Son remplacement nécessitera notamment une période de tuilage - à intégrer au budget - afin de transmettre au mieux les compétences requises. A noter aussi que la fin programmée du dispositif du CICE¹¹ (suppression en 2019) fera sentir ses effets dès 2018 (baisse d'un point).

Structure et évolution des effectifs

Année	2017	2018 (P)	2019 (P)
Effectifs permanents	7	7	7
Effectifs non permanents	3	3	3
Nombre d'ETP ¹²	5,68	5,68	5,68
Nombre de titulaires	7	7	7
Répartition par sexe (Femmes / Hommes)	4/3	?	?
Répartition par filière (Administrative / Technique)	6/1	6/1	6/1
Répartition par catégorie (A / B / C)	2/1/4	2/1/4	2/1/4
Âge moyen	47	?	?
Frais de personnel (en K€)	338	349	...
Masse salariale / Dépenses de fonctionnement	55%	53%	...
Avancements (grades et échelons)	3	2	?

⁹ En particulier les frais de maintenance des différents outils informatiques, anciens ou nouveaux (comme le logiciel d'exploitation de la caisse automatique ou celui développé en commun entre 7 caisses de crédit municipal pour la vérification en continu des fichiers « Gel des Avoirs et PPE »).

¹⁰ Dans l'attente de la publication des décrets reportant d'un an l'application de l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)

¹¹ Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

¹² Y compris saisonniers

- L'âge et l'état des équipements et des locaux, accrus par le déficit d'investissement des années antérieures, ainsi que l'impact des obligations réglementaires, nécessitent de maintenir un poste de dépenses conséquent en ce qui concerne les travaux et services extérieurs.
- Les dotations aux amortissements devraient à nouveau être particulièrement élevées en 2018 et les années suivantes compte tenu du niveau des dépenses d'investissement des années précédentes. Les dotations aux provisions pour créances douteuses devraient en revanche logiquement poursuivre leur baisse.

3. L'évolution de la section d'investissement.

Après plusieurs années marquées par des efforts exceptionnels d'investissement visant tout à la fois à rattraper le retard accumulé précédemment, se conformer à l'évolution de la réglementation et renforcer la sécurité, les principaux travaux à prévoir en 2018 concerneront :

- La poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail (locaux prêts sur gages / murs, sols, plafonds) et de réduction des coûts de fonctionnement (ex. : éclairage) : 15 000€
- Des travaux sur le bâtiment (travaux d'étanchéité, travaux dans l'appartement et dans les étages loués au CIO) : 5 000€
- La poursuite de l'adaptation de l'outil informatique : 10 000€, auxquels s'ajoute une dépense de 2 000€ pour l'acquisition en commun d'un nouveau logiciel de traitement des fichiers « Gel des Avoirs et PPE ».
- La mise en place d'une caisse automatique pour les opérations du prêt (dépense engagée sur l'exercice 2017) : acquisition et installation de la caisse plus adaptation de l'applicatif prêt sur gages (25 000€).